



Litige avec magasin depot vente. Retour sur achat

Par **kiouty**, le **29/04/2013** à **12:48**

bonjour,

voici le sujet qui m ammène. Ma mère 75 ans recherchait un poele d occasion, elle est allée se renseigné dans un depot vente de notre village. le vendeur lui a dit en avoir un d une valeur de 100 euros et lui à livré. mais comme il y avait des modifications à faire sur ce poele pour l adapter à son installation ma mère l a prevenu que peut etre il ne conviendrait pas et dans ce cas il devrait le reprendre.

apres verification de son installation elle a confirmé au vendeur qu il ne convenait et qu il devait venir le reprendre. celui ci lui a alors dit qu il lui en trouverait un autre (le premier ayant été encaissé). *Pendant plus de 2 semaines elle a essayé de le joindre afin de savoir ou la transaction en etait mais aucune reponse ni information de sa part. Ne pouvant restée sans chauffage elle a donc décidé d en acquerir un autre par une autre source. Nous nous sommes déplacé afin de rencontrer le vendeur et lui demander de bien vouloir reprendre l article qui ne convient pas et d effectuer le remboursement, mais ce dernier refuse categoriquement

malgrès l engagement oral qu il avait pris
quel peut etre notre recours ?

merci pour votre reponse

cordialement

kiouty

Par **moisse**, le **29/04/2013** à **16:00**

Bonjour,

A priori pas de recours sans écrit.

En tout état de cause on ne peut pas modifier un poele.

On peut modifier l'évacuation à l'aide de coudes, de platine, de manchons de liaison...

Mais ne jamais modifier le poele en lui-même.

Par **kiouty**, le **30/04/2013** à **12:11**

la modification est autorisée c est juste une pompe directement instalee cuve/poele pour éviter le chargement par des jerricans.

sa vente devait elle etre certifiee par un document et un reçu de reglement

cordialement